

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 4 mars 2020 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller et maire substitut

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : deux (2) personnes.

ABSENCE MOTIVÉE

M. Denis Bonhomme, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2003-055

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 5 février 2020
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110 GESTION MUNICIPALE

- 110-01 PERO – Présentation d'un projet au PSSPA
- 110-02 PERO – Présentation d'un projet au PAFIRS
- 110-03 Modification de la police d'assurance municipale – Ajout d'une génératrice
- 110-04 Mois de la Jonquille – Demande d'une résolution d'appui
- 110-05 Rallye Perce-Neige – Facture de transport A. Heafey
- 110-06 Demande d'utilisation gratuite de la salle Réjean –Lafrenière
- 110-07 Mise à jour des signatures des effets bancaires
- 110-08 Association pulmonaire du Québec – Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
- 110-09 Adoption par résolution du règlement modificateur 2020-364
- 110-10 Industries Galipeau – Autorisation de paiement

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 29 février 2020
- 130-02 Présentation des comptes payés au 29 février 2020
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 21 février 2020
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 29 février 2020
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2020

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01 Règlement no 2020-365 modifiant le règlement de zonage 167

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Rallye Perce-Neige – Remerciement
- 800-02 MRCVG – Frais applicables sauvetage hors route
- 800-03 Félicitation déneigement – Y. Lafontaine
- 800-04 Félicitation déneigement – M Lacroix
- 800-05 Communication MAMH – CORONAVIRUS
- 800-06 Coalition québécoise pour le contrôle du tabac – Note de suivi
- 800-07 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique – Municipalités- Terrains écoles
- 800-08 Réponse du ministère de l'Agriculture à notre résolution d'appui de la MRC

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R2003-056

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R2003-057

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

Sur une proposition d'Yves St-Jacques
Appuyée par Jean-Guy Carignan
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines autorise la présentation du projet de mise à niveau du réseau de sentiers pédestres de la Vallée-de-la-Gatineau, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Messines à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Messines désigne madame Marlène Thonnard, présidente l'organisme le Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO) comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

R2003-058

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Messines autorise la présentation du projet de mise à niveau du réseau de sentiers pédestres de la Vallée-de-la-Gatineau au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Messines à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Messines désigne madame Marlène Thonnard, présidente l'organisme le Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO), comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

R2003-059

MODIFICATION DE LA POLICE D'ASSURANCE MUNICIPALE – GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a fait l'acquisition et l'installation permanente d'une génératrice au Centre multiculturel de Messines;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la modification de la couverture en assurance actuellement en vigueur afin d'inclure cet équipement à la prime d'assurance;

CONSIDÉRANT l'ajout de cet avenant au contrat d'assurance présentement en vigueur représente une somme annuelle de 118.00\$;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la modification au contrat de la police d'assurance municipale auprès du courtier Charlebois Trépanier afin d'ajouter la génératrice permanente installée au Centre multiculturel représentant une prime annuelle de 118.00 \$

ADOPTÉE

R2003-060

APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - AVRIL : MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

DE DÉCRÉTER LE MOIS d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Messines encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

R2003-061

RALLYE PERCE-NEIGE ÉDITION 2020 – FACTURE DE TRANSPORT A. HEAFEY INC.

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 1644, provenant de l'entreprise Transport A. Heafey inc., pour le transport par autobus dans le cadre du Rallye Perce-neige édition 2020, pour la somme de 765.00\$, taxes applicables en sus.

ADOPTÉE

R2003-062

DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE POUR DES ATELIERS D'ARTS ET LOISIRS CRÉATIFS

CONSIDÉRANT QUE madame Marlyne Galipeau, du Studio 235, nommée la demanderesse, a présenté une demande d'utilisation gratuite de la salle Réjean Lafrenière pour la tenue d'ateliers d'arts et loisirs créatifs s'adressant en premier temps aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande déposée par la demanderesse et se disent favorables à la tenue de l'activité proposée dans la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise à titre gratuit, l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du CMC, par la demanderesse, pour permettre la tenue d'ateliers d'arts et de loisirs créatifs et selon la disponibilité de la salle.

Note au procès-verbal : la présente autorisation est soumise à une autorisation conditionnelle, c'est-à-dire que la Municipalité se réserve le droit d'annuler la plage horaire sans justification ou préavis.

ADOPTÉE

R2003-063

MISE À JOUR DE LA LISTE DES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT le départ de madame Mélanie Lyrette de son poste de directrice adjointe aux ressources;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec, tout chèque émis et billet ou autre titre consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le directeur général/ secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le directeur général/ secrétaire- trésorier;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour des personnes autorisées à signer ou endosser les effets bancaires de la Municipalité s'impose;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil abroge toute résolution ou tout acte antérieur à l'égard de la signature ou l'endossement des effets bancaires de la Municipalité de Messines;

AUTORISE les personnes suivantes à signer, tirer, accepter ou endosser pour la Municipalité de Messines, tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables ayant pour effet de créditer ou de débiter les comptes de la Municipalité de Messines

- Monsieur Ronald Cross, maire ou monsieur Jean-Guy Carignan, maire suppléant.

- Monsieur Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier ou Madame Marie-Pier Fillion, directrice adjointe aux ressources.

ADOPTÉE

R2003-064

CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX 2020 DE L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sollicitée par l'Association pulmonaire du Québec relativement à sa 14^e campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association invite la Municipalité à faire part de son engagement à la campagne en intégrant le mouvement et en sensibilisant les citoyens face aux allergies que vit 1 personne sur 8;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'INTÉGRER la 14^e campagne d'arrachage de l'herbe à poux 2020 de l'Association pulmonaire du Québec;

ADOPTÉE

R2003-065

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFICATEUR 2020-364 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE le code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, d'actualiser le règlement déléguant certains pouvoirs actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 5 février 2020;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE le règlement 2020-364 « Règlement déléguant certains pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

R2003-066

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 528.47\$, en plus des taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
7185	97.50 \$
7183	2 040.97 \$
7196	390.00 \$
TOTAL	2 528.47 \$

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2003-067

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 29 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 29 février 2020, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 22 217.17\$

ADOPTÉE

R2003-068

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 29 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1er février au 29 février 2020, pour la somme de 72 507.32 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
38	Chèques fournisseurs émis	30 167.72 \$
17	Prélèvements électroniques	42 339.60 \$
	TOTAL :	72 507.32\$

ADOPTÉE

R2003-069

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques
Appuyée par Éric Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} février au 29 février 2020, dont celle-ci représente la somme de 36 022.04 \$

ADOPTÉE

R2003-070

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 21 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} février au 21 février dont celui-ci représente une somme de 12 228.39\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

R2003-071

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-365 MODIFIANT ET EN AJOUTANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167 – DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES ZONES RELIÉES AUX CLÔTURES ET MURETS, NORMES RELIÉES AUX ABRIS D'AUTO TEMPORAIRE.

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2020, un avis de motion du projet de Règlement n° 2020-365 comme cité en titre, a été donné;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le premier projet du Règlement no 2020-365 modifiant et en ajoutant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 167 – dispositions communes à toutes les zones reliées aux clôtures et murets, normes reliées aux abris d'auto temporaire.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2003-072

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19h30

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier